

QUESTIONS FRÉQUENTES

SOUS QUEL FORMAT PRÉSENTER MON MANUSCRIT ?

Votre manuscrit doit être rédigé, sous Word, selon les spécificités suivantes:

- Police d'écriture : **Garamond**
- Taille de la police : **12**
- Interligne : **1.5**
- Marge à droite et à gauche : **3 centimètres**

Il devra être compris **entre 40 et 100 pages**.

Il devra être **imprimé sur feuillet A4**, en **recto verso**.

Pour les envois numériques, il faudra **convertir le fichier au format PDF**; Attention, pensez à sauvegarder une version Word de votre fichier. Si votre oeuvre est désignée lauréate, nous vous demanderons la version Word du fichier pour enclencher les prochaines étapes.

QUE FAUT-IL ÉCRIRE SUR LA COUVERTURE DE MON MANUSCRIT ?

La couverture de votre manuscrit doit **UNIQUEMENT** porter les mentions suivantes:

- **Titre de votre oeuvre**
- **Nombre de pages**
- **Genre**

QUELLE EST LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DE MON DOSSIER COMPLET ?

Vous avez jusqu'au **mercredi 31 juillet 2019, 16h30 (heure de Maurice)** pour soumettre votre dossier, cachet de la poste (pour un envoi postal) ou accusé de réception (pour un dépôt direct ou envoi numérique) faisant foi.

PUIS-JE ENVOYER PLUSIEURS MANUSCRITS ?

Oui. Toutefois, chaque manuscrit devra faire l'objet d'un envoi séparé, que ce soit par voie postale, dépôt direct ou voie numérique.

PUIS-JE ENVOYER LE MÊME MANUSCRIT QUE JE VOUS AVAIS SOUMIS LORS DE L'ÉDITION PRÉCÉDENTE ?

Non. Votre participation à l'édition 2019 du Prix Indianocéanie doit se faire avec un manuscrit qui n'a pas été déjà présenté.

QUAND SAURAI-JE SI MON MANUSCRIT A ÉTÉ DÉSIGNÉ LAURÉAT ?

Que votre manuscrit soit désigné lauréat ou non par les membres du jury, **la Commission de l'océan Indien vous informera personnellement et dans les meilleurs délais du statut de votre candidature**.

Quant à l'annonce publique du manuscrit lauréat, celle-ci aura lieu lors de la cérémonie de remise du Prix Indianocéanie 2019.

COMBIEN DE TEMPS AI-JE POUR DEMANDER LE RENVOI DE MON MANUSCRIT ?

Si votre manuscrit n'a pas été désigné lauréat par les membres du jury, **vous disposez de trois mois** pour soumettre une demande de renvoi postal. Passé ce délai, les manuscrits seront détruits.